

# KANAKY

N° 33 Association information et soutien aux droits du peuple kanak 15 francs  
Janvier 1999 ISSN - 0982-6378

L'accord de Nouméa, approuvé par la population de Nouvelle-Calédonie, a donné lieu au vote par l'Assemblée nationale en décembre dernier, des lois organique et simple déterminant l'avenir du territoire.

L'équipe de *Kanaky* a pensé qu'il était important de revenir sur ces différents événements et de présenter une analyse des résultats du référendum et de la loi organique.

L'avenir du territoire étant en partie lié à l'évolution de sa structure démographique (qui influe sur la composition du corps électoral), nous revenons également sur les données fournies par le dernier recensement général de la population de Nouvelle-Calédonie de 1996.

Enfin, certains d'entre nous ont voulu donner leur propre analyse de la situation actuelle.

\*

NDLR. Siné avait réalisé en 1988 le dessin reproduit ci-contre pour un tee-shirt de l'AISDPK.



## SOMMAIRE

Le référendum du 8 novembre 1998 en Nlle-Calédonie. Analyse des résultats	2-6
La population calédonienne quelques données du recensement de 1996	6-7
Kanaky année zéro	8-9
Accords Matignon-Nouméa une politique coloniale (suite)	10-11
Des députés unanimes	11
“Des Kanak au jardin d’acclimatation. ”	11
Alain nous a quittés	12

## VIE DE L'ASSOCIATION

L'AISDPK tiendra son assemblée générale le samedi 29 mai 1999 à 14 h 30 (une convocation sera envoyée ultérieurement) avec pour ordre du jour

- Bilan moral et financier pour l'année 1998-1999
- Avenir de l'AISDPK.
- Bilan de la revue *Kanaky*.
- Renouvellement du Comité national par moitié élections d'après les candidatures reçues ou présentées le jour même.
- Questions diverses.

Les personnes non à jour de leur cotisation pourront la payer à l'entrée.

# LE RÉFÉRENDUM DU 8 NOVEMBRE 1998 EN NOUVELLE-CALÉDONIE

## Analyse des résultats

Le 8 novembre, les électeurs de Nouvelle-Calédonie, tels que définis par l'article 2 de la loi du 9 novembre 1988, ont été appelés à se prononcer sur l'accord de Nouméa signé le 5 mai 1998 par le FLNKS, le RPCR et le Premier ministre

pour le gouvernement français. Nous avons présenté grandement cet accord dans notre précédent numéro de *Kanaky* et nous ne reviendrons pas dessus. Nous ne donnerons ici que les résultats de ce vote et l'analyse que nous pouvons en faire.

### PRÉLIMINAIRES

Comme à notre habitude dans *Kanaky*, nous avons fait le choix de présenter tous les résultats de ce référendum en pourcentages par rapport au nombre d'électeurs inscrits (et non par rapport aux suffrages exprimés). Au-delà de la présentation par communes, pour mieux comprendre les votes des Kanak et des Européens, les deux principales communautés du territoire, nous avons également présenté ces résultats, tant en fonction des provinces actuelles, que des communes à majorité kanak (plus de 75 % de la population de la commune étant kanak) ou à majorité non kanak (plus de 75 % de la population de la commune étant non kanak).

### RÉSULTATS

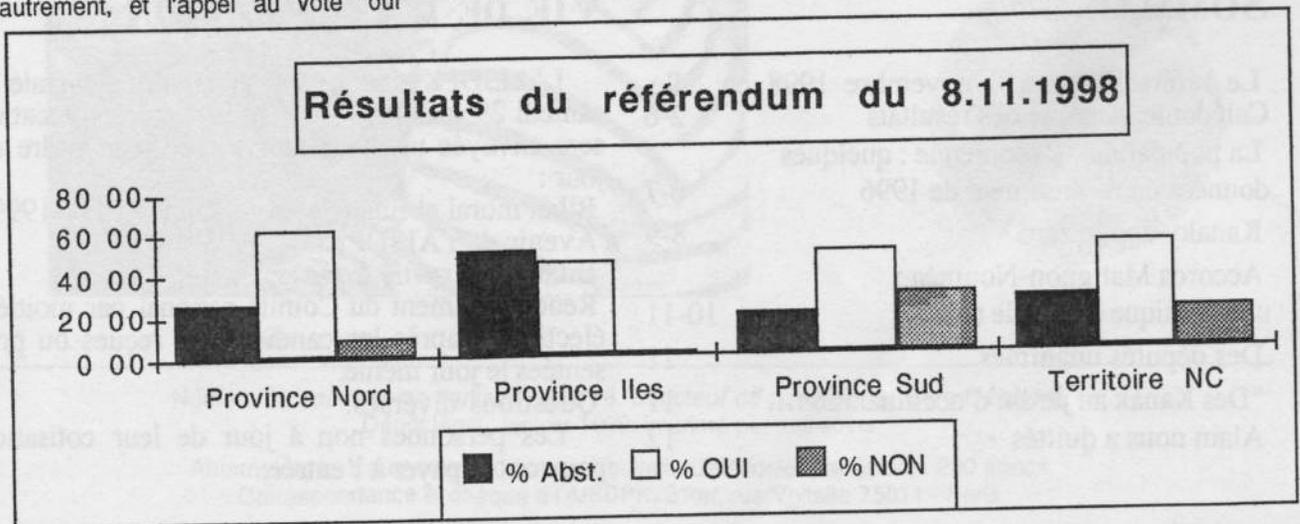
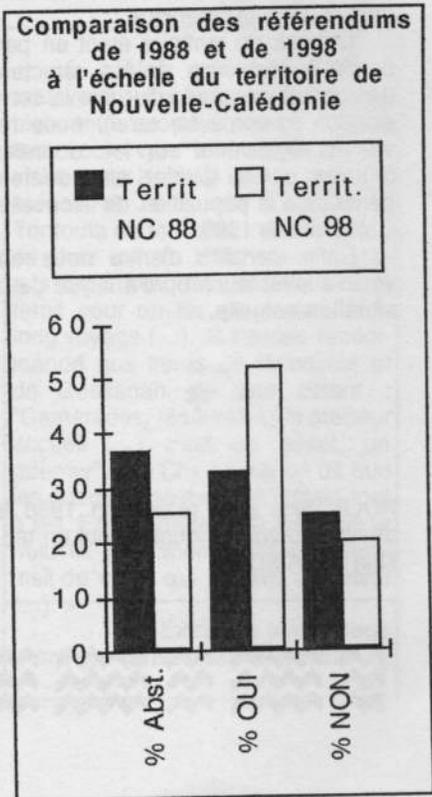
Avant de présenter les résultats de cette consultation, il n'est pas inutile de rappeler quelles étaient les consignes de vote données par les différents groupes et partis politiques du territoire. Si le FLNKS et le RPCR appelaient tous deux à voter "oui" il est certain que la signification de leur vote respectif n'est pas la même. En effet, pour le FLNKS, le vote "oui" signifie qu'au terme du processus des quinze à vingt ans prévus par l'accord de Nouméa, le territoire doit accéder à l'indépendance par la rétrocession des dernières compétences, d'ordre régalien. Pour le RPCR, il en va tout autrement, et l'appel au vote "oui"

sous-entend qu'au terme du processus, la Nlle-Calédonie restera dans le cadre de la République, avec l'autonomie qu'elle aura acquise durant cette période. Ce qui fait que le malentendu qui existait il y a dix ans au moment des accords de Maitignon perdure et que, dans quinze à vingt ans, on reviendra "à la case départ" si aucune des composantes de la vie politique locale n'est revenue sur ses positions de principe quant à l'avenir du "Cailou". Enfin il faut noter que plusieurs partis politiques de moindre importance appelaient à voter "non" outre les partis d'extrême droite dont le FN, l'UNCT - le parti de Didier Leroux - prônait aussi le vote "non" pour, dit-il, s'opposer à la future hégémonie de Jacques Lafleur sur l'ensemble des instances politiques du pays.

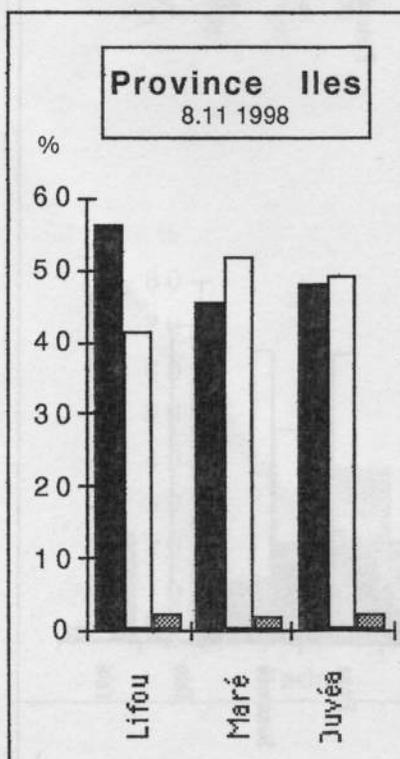
Sur les 106 698 électeurs inscrits composant le corps électoral amené à se prononcer lors de ce référendum, 79 202 ont voté pour donner 77 097 suffrages exprimés, 55 400 "oui" et 21 697 "non". Ce qui nous donne donc (voir le tableau général et les graphes ci-dessous) un taux d'abstention de 25,77 %, 1,98 % de "blancs/nuls", 51,92 % de "oui" et 20,33 % de "non".

Rappelons qu'en 1988, le résultat du référendum pour la Calédonie donnait 36,7 % d'abstentions, 4 % de votes "blancs/nuls", 33,1 % de "oui" et 24,9 % de "non". Ainsi, aujourd'hui, le taux d'abstention est plus faible (-11 points), de même que le vote

"non" (-4,6 points), alors que le vote "oui" est bien supérieur (+18,8 points). Il semblerait donc que l'accord de Nouméa reçoit localement une plus grande adhésion que ceux de Maitignon en leur temps, avec les réserves émises ci-dessus quant à la signification du vote "oui".



Communes	Pop.	%Kan.	%Eur.	%Aut.	Inscrits	Votants	%Vots.	%Abst.	S. exp.	%Suex	OUI	%OUI	NON	%NON
Belep	923	99,35	0,00	0,65	671	430	64,08	35,92	424	63,19	413	61,55	11	1,64
Canala	3374	95,67	2,58	1,75	2259	1589	70,34	29,66	1555	68,84	1500	66,40	55	2,43
Hienghène	2208	96,60	2,58	0,82	1495	1103	73,78	26,22	1096	73,31	1056	70,64	40	2,68
Houaïlou	4332	89,73	6,46	3,81	2501	1612	64,45	35,55	1579	63,13	1443	57,70	136	5,44
Kaala-Gomen	1787	76,50	19,53	3,97	938	641	68,34	31,66	630	67,16	514	54,80	116	12,37
Koné	4088	62,96	24,41	12,63	2316	1813	78,28	21,72	1782	76,94	1518	65,54	264	11,40
Kouaoua	1524	74,74	13,12	12,14	834	647	77,58	22,42	631	75,66	573	68,71	58	6,95
Koumac	2647	34,72	59,24	6,04	1543	1273	82,50	17,50	1241	80,43	654	42,38	587	38,04
Ouvéa	2034	75,81	22,17	2,02	1388	986	71,04	28,96	975	70,24	792	57,06	183	13,18
Poindimié	4340	82,07	13,13	4,80	2653	2054	77,42	22,58	2001	75,42	1802	67,92	199	7,50
Ponérihouen	2691	93,39	4,57	2,04	1688	1267	75,06	24,94	1248	73,93	1137	67,36	111	6,58
Pouébo	2352	95,49	3,61	0,90	1619	1030	63,62	36,38	1017	62,82	972	60,04	45	2,78
Pouembout	1189	44,07	50,71	5,22	680	562	82,65	17,35	542	79,71	449	66,03	93	13,68
Poum	1320	79,55	17,58	2,87	751	515	68,58	31,42	514	68,44	435	57,92	79	10,52
Poya	2522	58,45	27,08	14,47	1527	1191	78,00	22,00	1152	75,44	935	61,23	217	14,21
Touho	2234	83,48	12,80	3,72	1405	1055	75,09	24,91	1033	73,52	946	67,33	87	6,19
Voh	1942	67,40	25,23	7,37	1481	1152	77,79	22,21	1123	75,83	937	63,27	186	12,56
Province Nord	41413	77,86	16,87	5,27	25749	18920	73,48	26,52	18543	72,01	16073	62,43	2467	9,58
Lifou	10007	96,71	2,59	0,70	7850	3436	43,77	56,23	3416	43,52	3238	41,25	178	2,27
Maré	6896	97,17	1,94	0,89	4501	2450	54,43	45,57	2431	54,01	2339	51,97	92	2,04
Ouvéa	3974	97,84	0,83	1,33	3294	1710	51,91	48,09	1698	51,55	1626	49,36	72	2,19
Province Iles	20877	97,08	2,04	0,88	15645	7596	48,55	51,45	7545	48,23	7203	46,04	342	2,19
Boulouparis	1591	43,93	42,61	13,46	1235	994	80,49	19,51	969	78,46	677	54,82	292	23,64
Bourail	4364	34,49	55,11	10,40	2540	2095	82,48	17,52	2027	79,80	1218	47,95	809	31,85
Dumbéa	13888	19,17	39,93	40,90	6829	5568	81,53	18,47	5399	79,06	3178	46,54	2221	35,52
Farino	279	9,32	75,99	14,69	319	277	86,83	13,17	271	84,95	150	47,02	121	37,93
Île des Pins	1671	93,72	4,91	1,37	915	535	58,47	41,53	531	58,03	510	55,74	21	2,30
La Foa	2502	32,93	48,68	18,39	1819	1521	83,62	16,38	1480	81,36	1028	56,51	452	24,85
Moindou	568	60,92	31,69	7,39	427	338	79,16	20,84	323	75,64	233	54,57	90	21,08
Mont-Dore	20780	18,94	39,27	41,79	10448	8556	78,68	21,32	8242	75,79	5463	50,23	2779	25,55
Nouméa	76293	22,48	49,90	27,62	33061	26667	80,66	19,34	25836	78,15	14909	45,10	10927	33,05
Païta	7862	23,68	32,36	43,96	4661	3827	82,11	17,89	3662	78,57	2653	56,92	1009	21,65
Poya	2522	58,45	27,08	14,47	1527	1191	78,00	22,00	1152	75,44	935	61,23	217	14,21
Sarraméa	486	79,84	17,49	2,67	372	290	77,96	21,04	277	74,46	230	61,83	47	12,63
Thio	2614	69,93	16,14	13,93	1554	1157	74,45	25,55	1135	73,04	1045	67,25	90	5,79
Yaté	1554	95,05	3,73	1,22	1124	861	76,60	23,40	857	76,25	827	73,58	30	2,67
Province Sud	134546	25,47	44,40	30,13	66831	53877	80,62	19,38	52161	78,05	33056	49,46	19105	28,59
Territoire NC	196836	44,09	34,12	21,79	106698	79202	74,23	25,77	77097	72,26	55397	51,92	21697	20,33



Afin de faire une comparaison plus précise, nous allons reprendre les votes par province et par commune pour chacune des trois provinces (cf. graphes) et voir ce que l'on peut en dire.

**ANALYSE DÉTAILLÉE**

**LES PROVINCES**

C'est la province Îles (graphe ci-contre) qui enregistre le plus fort taux d'abstention, avec près du double de la moyenne du territoire et de celle de la province Nord. Au sein des Îles, c'est Lifou qui compte le plus d'abstentionnistes, au détriment du vote "oui" le vote "non" étant sensiblement équivalent dans les trois îles. Il est difficile à distance d'analyser les raisons qui ont pesé sur ce fort taux d'abstention à Lifou. Peut-être faut-il le mettre en relation avec les problèmes internes (retournement des alliances et recomposition de la majorité) qu'a connus dernièrement la province Îles dont le siège est à Lifou !

La province Nord (graphe p. 4) a quasiment le même taux d'abstention que la moyenne du territoire, le vote

"oui" le plus important et le vote "non" le plus faible. Cela dénote sans doute une plus forte adhésion aux accords du FLNKS et des Kanak, ceux-ci y étant largement majoritaires.

La province Sud (graphe p. 4), quant à elle, enregistre le plus fort taux de vote "non" du fait de l'extrême droite et de l'UNCT montrant en cela la non-acceptation par une part importante des Caldoches de l'accord de Nouméa et de l'évolution qu'il laisse entendre, tendance qui sera confirmée dans l'analyse des votes par commune ci-dessous.

**LES COMMUNES**

Si le "oui" l'emporte dans toutes les communes du territoire – en 1988, six communes avaient voté "non" –, il faut noter cependant qu'à Lifou le taux d'abstention lui est nettement supérieur. Selon l'enquête de la SOFRES faite en octobre 1998, si le "oui" représentait 69 % des intentions de vote, celui-ci est très différent d'une catégorie à l'autre

# KANAKY

« On le voit bien, on avait autour de 60 % chez les Européens, en faveur du "oui", alors qu'on avait 75 % des Mélanésiens qui étaient en cette faveur. Or le surcroît de participation que l'on voit aujourd'hui par rapport à ce qu'on pouvait attendre – on avait annoncé une participation de 60 % –, montre à la fois sans doute qu'il y a eu une participation forte des Mélanésiens et une participation en faveur du oui » (RFO, émission spéciale sur le référendum, 8.11 1998).

Sur les trente-trois communes de Nlle-Calédonie, dix-sept ont une population à plus de 75 % kanak (contre treize<sup>1</sup> sur trente-deux en 1988, la commune de Kouaoua ayant été créée en 1995 par division de celle de Cana-

la) et cinq ont une population à plus de 75 % non-kanak.

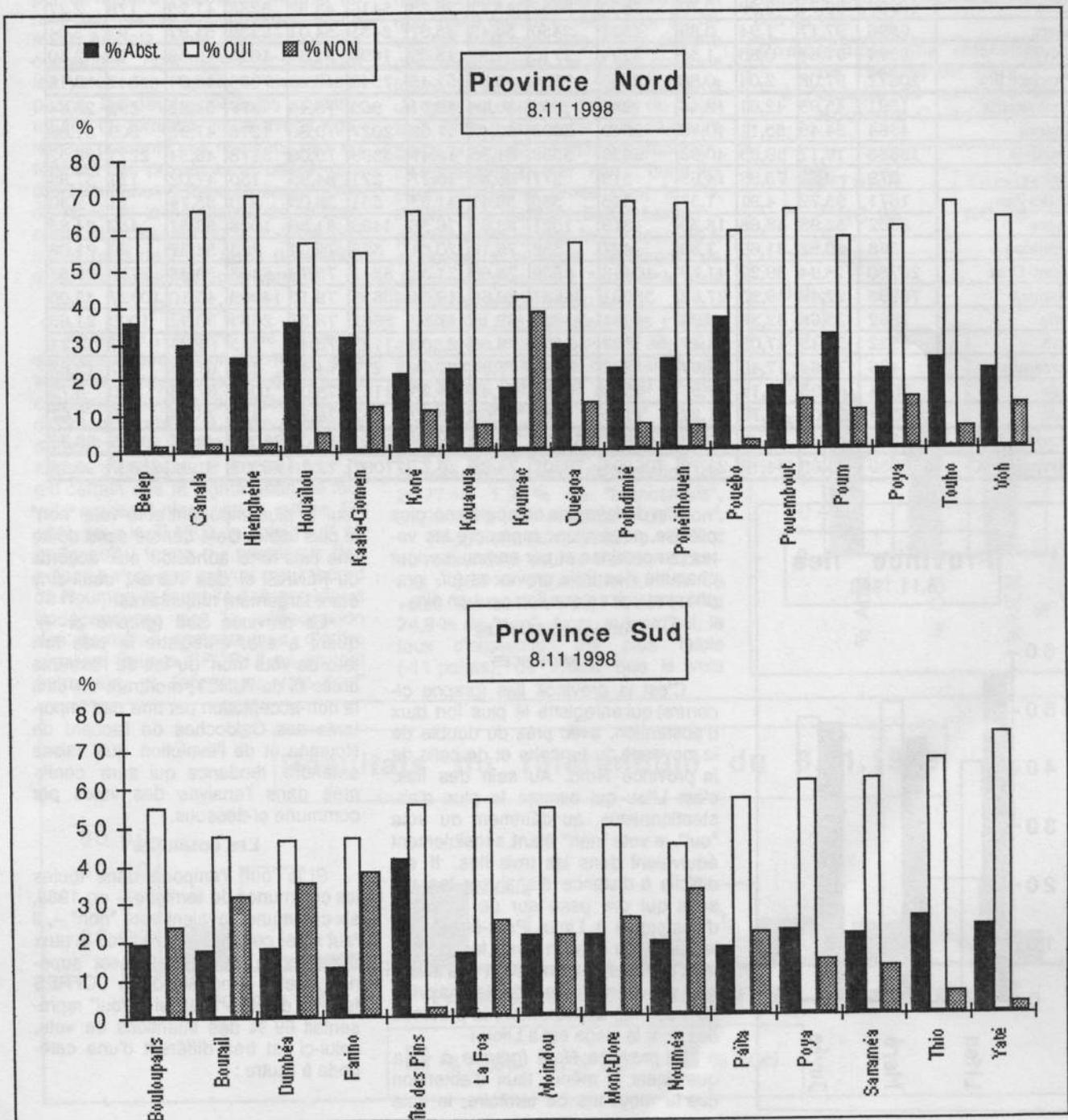
La commune de Koumac dans la province Nord se distingue par l'importance de son vote "non" (38 % des inscrits). C'est d'ailleurs le plus fort taux de "non" enregistré sur l'ensemble du territoire. Cette commune de la côte Ouest est aussi celle qui a le plus fort taux de population d'origine européenne pour cette province (59 %) et la seconde derrière Farino pour l'ensemble du territoire.

Si l'on regarde les votes dans les communes à dominante européenne, on s'aperçoit en effet que ce sont celles qui enregistrent les plus forts taux de vote "non" (voir tableau p.4 [en %]). Ainsi, les dix communes qui connaissent le plus fort taux de votes "non"

(+ de 20 %) sont parmi les onze communes comptant plus de 30 % d'Européens – neuf étant en province Sud. Parmi ces dernières, seule Pouembout enregistre un vote "non" faible, en rapport avec les autres communes de la côte Ouest de la province Nord, Koumac exceptée, comme nous l'avons vu ci-dessus.

Le graphe des communes à plus de 75 % kanak présente ces dix-sept communes par ordre décroissant d'importance de la population kanak. Il nous montre une forte proportion de vote "oui" malgré le fait que les trois

(1) Ce qui montre que l'image de la population calédonienne a changé entre les deux derniers recensements. Voir à ce sujet l'article sur le RGP96 ci-dessous.



Communes	Kan.	Eur.	Abst.	Non
Koumac	34,72	59,24	17,50	38,04
Farino	9,32	75,99	13,17	37,93
Dumbéa	19,17	39,93	18,47	35,52
Nouméa	22,48	49,90	19,34	33,05
Bourail	34,49	55,11	17,52	31,85
Mont-Dore	18,94	39,27	21,32	25,55
La Foa	32,93	48,68	16,38	24,85
Boulouparis	43,93	42,61	19,51	23,64
Païta	23,68	32,36	17,89	21,65
Moindou	60,92	31,69	20,84	21,08
	Kanak	Europ	Abst.	NON
Prov. Sud	25,47	44,40	19,38	28,59
Territ. NC	44,09	34,12	25,77	20,33
Pouembout	44,07	50,71	17,35	13,68

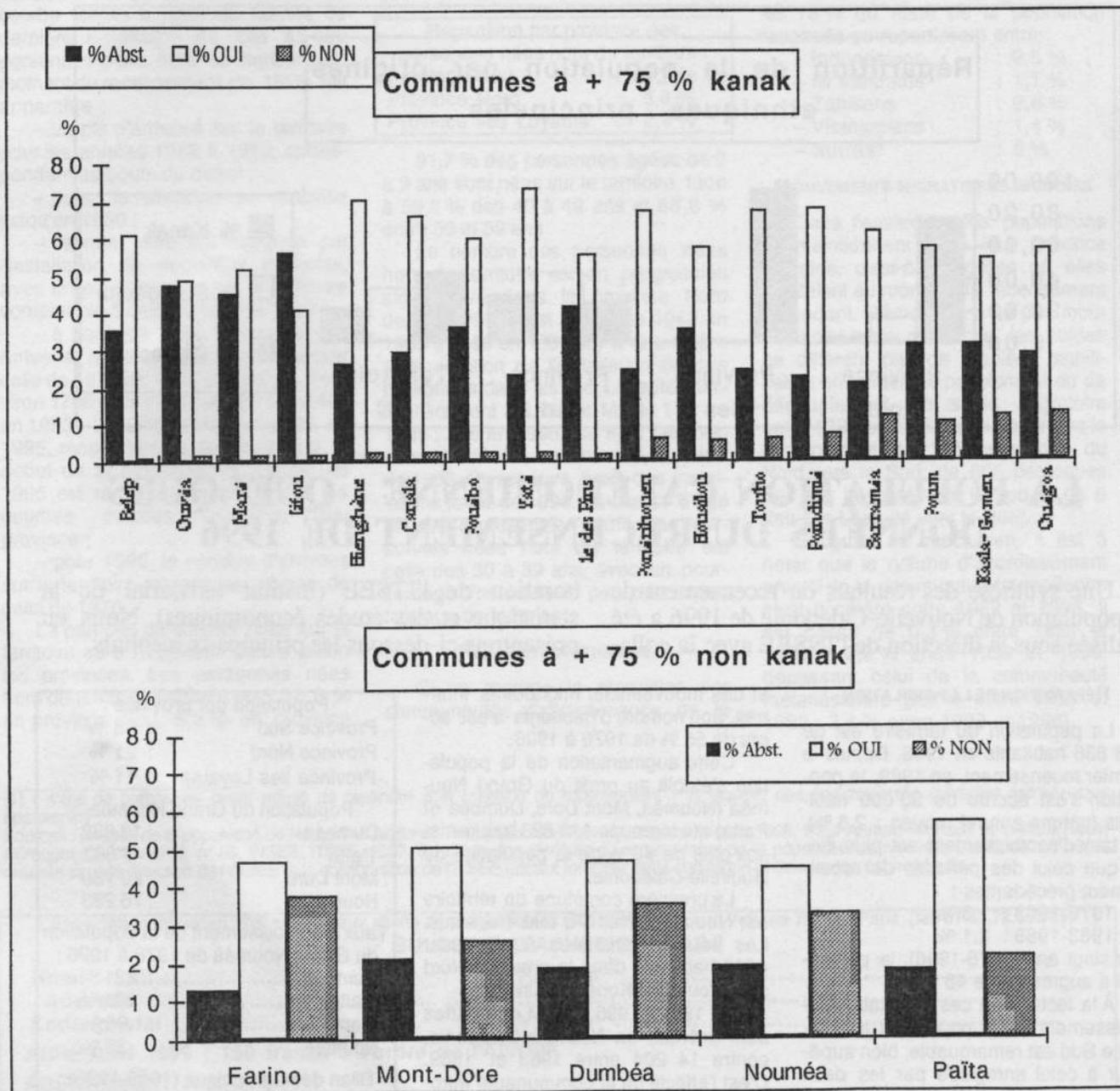
communes des Îles Loyauté se singularisent avec un fort taux d'abstention. Et, plus la proportion de Kanak décroît, plus le vote "non" augmente en importance.

À l'opposé, cinq communes, toutes de la province Sud, ont une population à plus de 75 % non-kanak. Sur le graphe qui représente leurs résultats de vote, elles sont présentées par ordre décroissant de l'importance de la population non-kanak. Mais il faut noter que seule Farino a une population de plus de 75 % d'origine européenne pour les autres, la part de la population européenne varie entre 32 % et 50 %. Et ces cinq communes sont parmi celles vues ci-dessus pour leur plus fort taux de votes "non"

CONCLUSION

Ainsi, l'analyse de ces résultats nous montre une plus forte participation pour ce référendum que lors de celui entérinant les accords de Matignon. De même, le vote "oui" y est plus important. Ce qui faisait dire à Wallès Kotra de RFO-Nouméa que

*« L'accord de Nouméa s'enracine dans le pays. (...) Au-delà des chiffres, ce qui est très important ce soir, c'est une journée historique pour la Nouvelle-Calédonie parce que le référendum scelle pour la première fois de notre histoire, un pacte, un contrat de vie commune des différentes populations qui vivent sur le territoire malgré les différences politiques qui s'expriment »*



ment toujours et les différences culturelles..., malgré les frustrations du passé et les incertitudes sur l'avenir. Malgré tout ça, les Calédoniens ont décidé de fixer ensemble, de tracer ensemble les règles de leur destin. Ce vote donne naissance je dirais au "peuple calédonien", peuple qui dispose désormais d'une citoyenneté et d'une place particulière dans la République. Il y a trente ans, l'Union calédonienne avait un slogan "deux couleurs, un seul peuple", ce rêve va peut-être enfin se réaliser, se concrétiser. C'est une phase très importante de l'histoire de la Calédonie. » (RFO, émission spéciale sur le référendum, 8.11 1998)

Ce genre d'analyse nous rappelle ce qui avait été dit il y a dix ans, à l'époque de la signature des accords

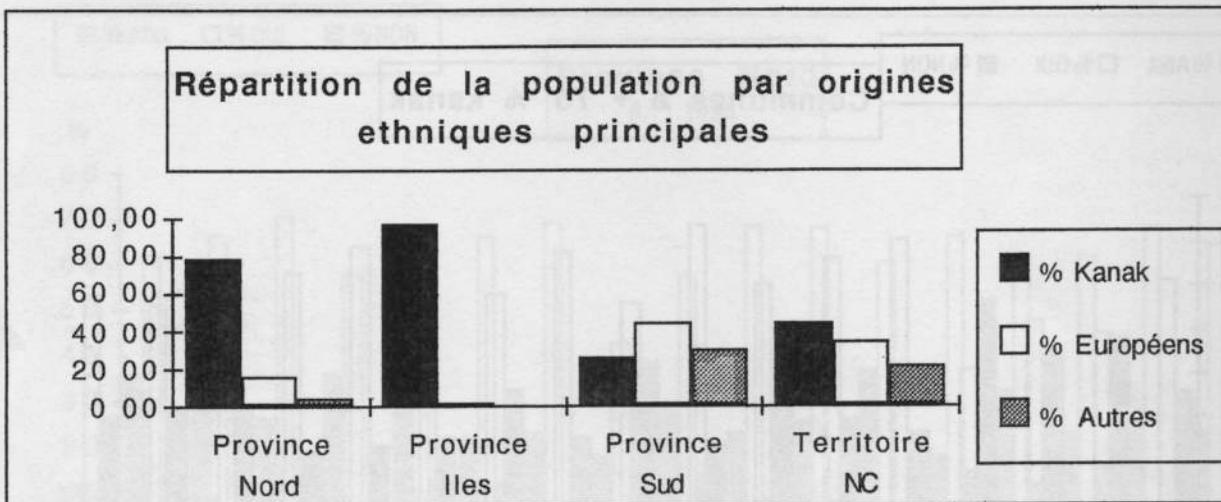
de Matignon qui devait « décoloniser et rééquilibrer le territoire au profit des Kanak ». Et l'on sait aujourd'hui qu'il n'en a rien été. La ville de Nouméa et la province Sud se sont considérablement enrichies alors que la brousse s'est grandement appauvrie, par comparaison mais aussi, nous semble-t-il, dans l'absolu. Pourquoi le processus engagé pour les quinze à vingt ans à venir changerait-il cette donnée ? Y a-t-il quelque chose de fondamentalement différent dans ce nouvel accord qui permette enfin de réaliser ce que les accords de Matignon ne pouvaient faire ? Nous ne le pensons pas, bien au contraire. Nous craignons fort que la plus grande autonomie donnée par l'accord de Nouméa au territoire ne renforce encore plus l'hégémonie du RPCR, sans « l'arbitrage de l'État »

comme le disaient souvent les responsables du FLNKS.

Enfin, il ne faut pas négliger le fait que « plus de 15 000 électeurs traditionnellement acquis au RPCR (...) n'ont pas suivi le mot d'ordre lancé pourtant à grandes pompes par le député Lafleur et ses acolytes » (Kanak, janvier-février 1999 3).

La loi organique, définissant le futur statut de la Nouvelle-Calédonie pour les vingt années à venir avec le calendrier de rétrocessions des compétences par l'État, a été présentée au Conseil des ministres du 25 novembre puis adoptée au Parlement le 22 décembre. La dernière étape reste maintenant le remplacement des provinces actuelles qui devrait intervenir vers le milieu de l'année.

I. Leblic



## LA POPULATION CALÉDONIENNE : QUELQUES DONNÉES DU RECENSEMENT DE 1996

Une synthèse des résultats du recensement de la population de Nouvelle-Calédonie de 1996 a été réalisée sous la direction de l'INSEE avec la colla-

boration de l'ITSEE (Institut territorial de la statistique et des études économiques). Nous en présentons ci-dessous les principaux résultats.

### RÉPARTITION DE LA POPULATION

La population du territoire est de 196 836 habitants en 1996. Depuis le dernier recensement, en 1989, la population s'est accrue de 33 000 habitants (rythme annuel moyen 2,6 %). Ce taux d'accroissement est plus élevé que celui des périodes de recensement précédentes

1976-1983 1,3 %  
1983-1989 2,1 %

Sur vingt ans (1976-1996), la population a augmenté de 48 %.

À la lecture de ces résultats, l'accroissement de la population en province Sud est remarquable, bien supérieur à celui enregistré par les deux autres provinces. C'est la province Sud en effet qui bénéficie de l'essentiel des arrivées externes au territoire

et des mouvements migratoires internes. Son nombre d'habitants s'est accru de 55 % de 1976 à 1996.

Cette augmentation de la population s'établit au profit du Grand Nouméa (Nouméa, Mont Dore, Dumbéa et Païta) qui regroupe 118 823 habitants, soit plus de 60 % de la population de Nouvelle-Calédonie.

La première commune du territoire est Nouméa, avec 76 293 habitants. Les seules communes à dépasser 4000 habitants dans la province Nord sont Houaïlou, Koné et Poindimié.

De 1989 à 1996, 20 041 personnes sont arrivées en Nouvelle-Calédonie, contre 14 204 entre 1983 et 1989. C'est l'effectif de la communauté européenne qui a profité du solde migratoire positif des arrivées de population en Nouvelle-Calédonie.

Population par province	
Province Sud	68 %
Province Nord	21 %
Province Îles Loyauté	11 %
Population du Grand Nouméa	
Dumbéa	13 888
Païta	7 862
Mont Dore	20 780
Nouméa	76 293
Taux d'accroissement de la population du Grand Nouméa de 1976 à 1996	
Dumbéa	231 %
Païta	131 %
Mont Dore	95 %
Nouméa	36 %
Bilan démographique (1989-1996)	
Solde migratoire:	9 091
Solde naturel	23 572
Variation	32 663

Rappelons qu'entre 1969 et 1976, le territoire a connu une forte immigration de métropole et des DOM-TOM, avec l'arrivée massive de populations au moment du "boum du nickel" rendant minoritaire, depuis 1969, en Nouvelle-Calédonie, la population kanak. Puis, entre 1976-1989, on constate un net ralentissement des arrivées sur le territoire avec la naissance sur place des enfants d'immigrants de la vague 1969-1976. Au recensement de 1996, 76,7 % des habitants résidant en Nouvelle-Calédonie y sont nés contre 17,5 % nés en métropole ou dans les DOM-TOM (34 422) et 5,8 % à l'étranger (11 470).

Rappelons qu'en 1989, le nombre de personnes nées hors du territoire était de 36 107 dont 26 534 nées en métropole ou dans les DOM-TOM, contre 45 892 personnes en 1996. La courbe établie à partir de l'année de dernière installation de ces 45 892 personnes nées hors du territoire au moment du recensement de 1996, fait apparaître

- un pic d'arrivées sur le territoire pour les années 1968 à 1972, correspondant au boum du nickel

- puis, la situation se stabilise jusqu'en 1980

- l'année 1980 est marquée par l'installation de nouveaux migrants, avec un pic d'arrivées sur le territoire comparable à celui de l'année 1972

- à partir de 1986, la courbe des arrivées remonte, jusqu'à dépasser celle de 1970 en 1993 (on passe d'environ 1700 personnes en 1970 à 2400 en 1993 3200 en 1994 et 4400 en 1995, record jamais atteint depuis le début de la colonisation). Ce pic de 1995 est remarquable sur toutes les courbes établies, province par province

- pour 1996, le nombre d'arrivées sur le territoire retombe au niveau de celui de 1970.

La part des personnes nées sur le territoire ou à l'extérieur diffère selon les provinces. Les personnes nées hors du territoire habitent pour 93,6 % en province Sud, 5,3 % en province



Nord et 11 % dans les Îles Loyauté. C'est dans le Grand Nouméa que la part des ces personnes est la plus élevée, particulièrement à Nouméa (90 %).

Province Sud	31,9 %
Province Nord	5,9 %
Province Îles Loyauté	2,4 %

91,7 % des personnes âgées de 0 à 9 ans sont nées sur le territoire, face à 59,8 % des 40 à 49 ans et 58,6 % entre 50 et 59 ans

Le nombre des personnes nées hors du territoire est en progression significative dans la province Nord depuis 1989. Il est passé de 1043 en 1989 à 1910 en 1996. Il y a une légère augmentation de l'installation de ces personnes dans les Îles Loyauté, particulièrement à Lifou et Maré: 171 en 1989 378 en 1996. Ce sont des personnes arrivées récemment, à partir de 1988. On retrouve dans ces installations le pic de 1995. La classe d'âge la plus représentée parmi ces personnes nées hors du territoire est celle des 30 à 39 ans, avec un pourcentage d'hommes un peu plus important que de femmes.

**RÉPARTITION ETHNIQUE**

Si on regarde la répartition par communautés d'appartenance de la

population du territoire, on obtient

- 44 % de Mélanésiens,
- 34 % d'Européens,
- 9 % de Wallisiens-Futuniens,

les 13 % du reste de la population recensée se répartissant entre

- Indonésiens 2,5 %
- Ni Vanuatus 11 %
- Tahitiens 2,6 %
- Vietnamiens 1,4 %
- autres<sup>1</sup> 5 %

**MOUVEMENTS MIGRATOIRES INTERNES**

Dans l'ensemble, les populations se maintiennent dans leur province d'origine, c'est-à-dire celles où elles résidaient au moment du recensement précédent. Même s'il y a eu des mouvements entre provinces, les soldes ne diffèrent pas de manière significative en termes de peuplement ou de dépeuplement. Le solde migratoire entre 1989 et 1996 laisse apparaître le déplacement de 186 personnes du Nord vers le Sud, de 605 personnes des Îles Loyauté vers le Sud et de 5 des Îles Loyauté vers le Nord.

En guise de conclusion, il est à noter que le rythme d'accroissement annuel de la communauté européenne s'est accéléré entre 1989 et 1996. Il est passé de 0,3 % entre 1983 et 1989 à 2,9 % entre 1989 et 1996, dépassant celui de la communauté mélanésienne (2,9 % entre 1983 et 1989 2,4 % entre 1989 et 1996).

(1) Il s'agit de personnes ayant refusé de répondre à la question du recensement "À laquelle des communautés suivantes estimez-vous appartenir ?"

Sources Images de la population de Nouvelle-Calédonie. Principaux résultats du recensement de 1996, Paul Ahmed-Michaux et William Roos, Démographie & société, n° 55, INSEE, ITSEE, 1997 Synthèse des résultats du recensement de la population de Nouvelle-Calédonie en 1996, réalisée sous la direction de l'INSEE et la collaboration de l'ITSEE (Institut territorial de la statistique et des études économiques).

Association information et soutien aux droits du peuple kanak (AISDPK) 21 ter, rue Voltaire 75011 Paris (tél. 01.43.72.15.73)

**BULLETIN D'ADHÉSION 1999**

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

**ADHÉSION 1999 150 francs à l'ordre de l'AISDPK**

**ABONNEMENT À KANAKY**

5 numéros 100 francs à l'ordre de l'AISDPK

Abonnement de soutien à partir de 150 francs à l'ordre de l'AISDPK

Abonnement étranger par avion 200 francs à l'ordre de l'AISDPK

## KANAKY ANNÉE ZÉRO

L'accord de Nouméa et le projet de loi organique prévoient qu'un à trois référendums détermineront l'avenir de la Nouvelle-Calédonie. La première consultation devra intervenir dans un minimum de quinze ans et un maximum de vingt ans. Les trois parties signataires de l'accord se déclarent pleinement satisfaites du vote unanime par l'Assemblée nationale du projet de loi organique. Qu'ont en commun ces trois signataires ?

La population d'origine européenne voit, dans le nouveau statut, l'assurance du maintien de sa domination économique et politique. Confisquant à son profit la plus grande part des subventions gouvernementales grâce au monopole de fait des infrastructures portuaires et aéroportuaires, elle développe ses entreprises, s'installe durablement et verrouille les positions qui lui permettront d'imposer, pense-t-elle, un statut de type polynésien lui assurant l'autonomie et une manne française à perpétuité. Certains rêvent d'une Rhodésie de Ian Smith.

Pour sa part, le gouvernement français envisage la transformation du territoire en une "construction novatrice", qui le maintiendra dans une subordination politique et économique, excluant toute indépendance, fidèle en cela à tous les gouvernements précédents.

Les représentants de la population kanak veulent croire que le nouveau statut permettra l'accession à l'indépendance dans vingt ans.

## COMPÉTENCES CONFISQUÉES

À l'analyse de l'histoire des vingt dernières années et, notamment, des dix dernières depuis les accords de Matignon, en quoi ce nouveau statut va permettre à un peuple minoritaire dans son pays de se débarrasser du joug colonial de façon pacifique ? Quelle va être la stratégie du FLNKS pour y parvenir ? Ces questions semblent encore sans réponse.

En mai 1979, le plan "Dijoud" des Territoires d'outre-mer ne laisse aucune voie à l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie. La même année, un deuxième siège de député est créé au seul profit des Caldoches. En 1980, le XI<sup>e</sup> congrès de l'Union calédonienne déclare que l'indépendance devra intervenir en 1982. Depuis 1981 la mobilisation kanak s'est accrue au rythme de la répression. Les emprisonnements et les assassinats se sont multipliés. De la table ronde (Nainville-les-Roches, 1983) au référendum (1988) en passant par le statut Lemoine (1984), le plan d'indépendance-association (Pisani, 1985), le statut Pons (1987), la puissance coloniale a tergiversé, divisé, poursuivi sa politique

d'immigration et tenté d'ignorer ou d'étouffer sans succès la revendication à l'indépendance.

Mais, en 1988, il y eut le massacre d'Ouvéa commandé par le ministre RPR Pons avec l'aval du président Mitterrand. La droite ayant perdu les élections, Rocard ouvre le dialogue avec les indépendantistes. Sous la menace d'une véritable guerre "dont la France a les moyens" il impose les accords de Matignon qui ouvre une nouvelle période de dix ans à l'issue de laquelle un référendum d'autodétermination devait avoir lieu. On sait ce qu'il en est.

Le rééquilibrage des provinces ne s'est pas accompli. Les inégalités se sont accentuées, une bureaucratie subventionnée par la métropole s'appuie sur ses privilèges, une bourgeoisie nationale kanak semble s'accommoder de la nouvelle situation, les entrepreneurs métropolitains et caldoches prospèrent. Le chômage kanak s'est accentué, les jeunes sont marginalisés, la délinquance s'institutionnalise notamment dans l'agglomération de Nouméa (qui abritait au dernier recensement de 1996 plus de 60 % de la population de l'archipel, elle s'est encore accrue depuis.) La modicité des mesures envisagées sur le plan économique n'est pas de nature à modifier cette situation. Le peuple kanak n'est pas associé à l'exercice des compétences qui reste confisqué.

## NE JAMAIS CROIRE AUX PROMESSES

Les accords de Matignon représentaient une véritable imposture, nous le savions et nous l'avons dit. Les responsables kanak n'ont pas eu le choix de signer ou non en 1988. Pourquoi ont-ils annoncé alors aux populations l'indépendance pour 1998 ? La simple arithmétique de la répartition des populations kanak la rendait improbable. Le bilan des dix années passées la rend impossible. L'accord de Nouméa semble avoir refermé le piège dans lequel le FLNKS a été contraint d'entrer.

Retour d'Algérie où il avait eu des discussions avec les dirigeants du FLN, Jean-Marie Tjibaou dit qu'il retiendrait le conseil qu'on lui avait prodigué "Ne jamais croire aux promesses d'un gouvernement français" Un mois avant la discussion à l'Assemblée nationale du projet de loi organique, Roch Wamytan président actuel du FLNKS déclarait "L'État français ne respecte pas sa parole" "Déception, colère, trahison, ce sont les sentiments qui animent le FLNKS après la diffusion du communiqué du secrétaire d'État à l'Outre-Mer relatif à la présentation du projet de loi organique

en Conseil des ministres" écrivaient *Les Nouvelles calédoniennes* (27 11 1998). Selon l'AFP (26.11 1998), il dénonçait avec force "les manœuvres" de l'État qui "ne respecte pas sa parole (...) le projet de loi ne va pas assez loin et dénature quelque part l'accord de Nouméa" ajoutait-il. Pourtant le projet de loi a été adopté en première lecture par un vote unanime des députés le 22 décembre dernier. Selon *Les Nouvelles-calédoniennes*, Roch Wamytan ne cachait pas son plaisir "Nous sommes pleinement satisfaits dans la mesure où nous avons remporté une grande victoire" Considérant l'unanimité dont ont fait preuve les députés en entérinant la loi organique, le président du FLNKS soulignait "une continuité et une logique du vote du Congrès de Versailles à propos de l'accord de Nouméa" Et d'ajouter en substance "Ce que nous voulions et ce qui était à l'évidence recherché, c'était toujours ce fameux consensus. Les parlementaires du Palais Bourbon ont bien compris le message" Effectivement, selon *Le Monde* et *La Croix* "Absents de l'Assemblée nationale, les dirigeants du FLNKS avaient recommandé aux députés de gauche de ne toucher à rien. Les députés RPR, Jacques Lafleur et Pierre Frogier n'avaient pas été moins pressants auprès de leurs collègues de l'opposition, tandis que le gouvernement soulignait les vertus du fragile équilibre qu'il avait mis au point avec les partenaires des accords de Matignon et de celui de Nouméa. Ils ont été entendus au-delà de toute espérance (...)" Présentés par Jean-Jack Queyranne, secrétaire d'État à l'Outre-mer, les deux projets de loi, l'un organique (221 articles), l'autre ordinaire (23 articles), ont été adoptés lundi 21 décembre peu avant minuit, à l'unanimité des présents, après moins de huit heures de débats et alors que l'ordre du jour prévoyait de nouvelles séances mardi soir et mercredi matin. Comme point d'orgue à ce concert d'autosatisfaction, le Secrétariat d'État à l'Outre-Mer pouvait déclarer "Sur la Calédonie, une nouvelle fois, le consensus national a prévalu comme cela avait été le cas en juillet dernier lors de la réunion du Congrès de Versailles consacrée à la révision constitutionnelle. Dans le même esprit, l'hommage rendu, sur tous les bancs de l'Assemblée, aux signataires des accords de Matignon, à l'accord de Nouméa, au gouvernement et à l'action menée par Jacques Lafleur."

## MALENTENDU CONSENSUEL

Ainsi, la période qui devait séparer les accords de Matignon de l'indépendance se clôt sur un malentendu con-

sensuel d'où chacun repart pour une nouvelle période au terme de laquelle certains veulent y voir une hypothétique indépendance et d'autres le maintien du Caillou dans la République française. Le préambule reconnaissant le fait colonial "Lorsque la France prend possession de la Grande Terre (...) ce territoire n'était pas vide (...) il était habité par des hommes et des femmes qui avaient développé une civilisation propre (...)" a amplement justifié semble-t-il la signature par le FLNKS de l'accord de Nouméa. Ne peut-on penser seulement que cette signature s'inscrit dans la logique des accords de Matignon imposés par la puissance coloniale ? Contraints de signer les premiers, dans le traumatisme d'Ouvéa, ils n'ont eu d'autres choix que d'accepter les suivants. Si la loi définitive le confirme, les négociateurs ont toutefois obtenu, semble-t-il, que le corps électoral soit figé, ce qui signifie qu'il faudra dix ans de résidence pour voter aux assemblées de provinces et vingt ans pour les futurs référendums. De son côté, le RPCR aurait obtenu que le troisième éventuel référendum soit soumis à l'agrément des signataires de l'accord, ce qui annonce bien des marchandages. Ainsi, l'indépendance annoncée et promise, qui a été le moteur de générations de militants depuis des décennies, est reportée aux calendes. Il ne reste qu'à souhaiter que la population kanak soit largement majoritaire dans quinze ou vingt ans et que la clause du corps électoral figé joue à ce moment en leur faveur.

Depuis plusieurs années, les tensions sociales s'exacerbent. La situation du marché du nickel face aux investissements considérables hypothétiques indispensables ne permet pas de perspectives favorables à court ni moyen terme. Les nombreux projets touristiques, s'ils représentent un réservoir de main-d'œuvre, ne sont pas de nature à équilibrer le territoire. De son côté, dans la situation présen-

te, l'afflux de touristes ne peut que rendre plus criantes les disparités actuelles et accroître les dérives d'une partie de la jeunesse. Comme dans les autres DOM-TOM, la vie est chère compte tenu du système de surrémunération des fonctionnaires pratiqué par les administrations. D'autant que celles-ci distribuent à elles seules 55 % des salaires. En 1996, le territoire importait près de deux fois plus qu'il n'exportait - 4,78 milliards de francs contre 2,64 milliards. L'agriculture, bien qu'occupant 34 % de la population mélanésienne, ne représente que 1,9 % du PIB. Deuxième activité exportatrice, la pêche réalise difficilement son décollage. Il est à craindre que la politique actuelle de développement économique se perpétue. On ne voit aucun signal de changement. En l'absence de mesures drastiques rapides, les inégalités vont s'amplifier aussi bien entre les provinces qu'à l'intérieur de chacune d'elle dans les différentes couches de la population. Les mécontentements ne vont pas manquer de se manifester plus radicalement. La population comporte 25 % de chômeurs et davantage chez les Kanak. Les trafics de toutes sortes se multiplient, la drogue et l'alcoolisme se banalisent dans certaines zones. Les ingrédients sont réunis pour faire de la Nouvelle-Calédonie une véritable bombe qui peut exploser à tout moment, surtout si l'avenir n'est pas à la hauteur des maigres espoirs existant dans la période précédente.

#### LA FRANCE, DERNIER PAYS COLONIAL

Quelle est la stratégie des responsables kanak pour que la situation se transforme et que la nouvelle ère jusqu'au prochain référendum de 2013, 2015... 2018 crée les conditions d'un développement qui a fait défaut ? Des initiatives fortes vont-elles être prises rapidement pour rétablir une confiance vacillante et répondre à l'attente des populations ? En définitive, comment l'étape de l'indépendance va-t-elle se

préparer ? La réponse à ces questions n'appartient évidemment qu'aux Kanak et la solidarité en France n'a pas vocation à interférer.

L'AISDPK s'est constitué en 1982 pour appuyer la lutte des Kanak pour leur indépendance. La revue *Kanaky* a popularisé en France ce soutien. Anticolonialistes, nous avons affirmé la nécessité d'une décolonisation complète de tous les territoires encore sous le joug d'une puissance coloniale. Solidaires des peuples en lutte pour leur indépendance, nous n'avons pas à nous substituer à leurs choix stratégiques et tactiques. Nous constatons la situation créée en Nouvelle-Calédonie par la complicité des pouvoirs français successifs avec les intérêts caldoches. Jadis, la politique française en Algérie dictée par les gros propriétaires pieds noirs n'a évolué que par la modification du rapport de force au prix de durs sacrifices de tout un peuple. L'indépendance ne paraît pas devoir être l'aboutissement du processus actuel. D'ailleurs, les organisations kanak représentatives et particulièrement le FLNKS n'ont pas sollicité notre soutien ni maintenu, comme dans le passé, le contact avec l'AISDPK. Il est vrai que la mobilisation en France s'est particulièrement éteinte et que l'AISDPK est en demi-sommeil depuis quelques années. Solidaires bien sûr des luttes menées en Nouvelle-Calédonie, les anticolonialistes doivent prioritairement faire pression sur le pays colonisateur, quel que soit le choix des organisations des peuples colonisés. La France doit cesser enfin d'être le dernier pays colonial de la planète. C'est par un travail militant, notamment dans le cadre d'associations et des organisations politiques et syndicales, que nous pourrions le mieux aider le peuple kanak qui saura recouvrer ses droits et sa dignité bafouée, n'en doutons pas.

BR

## ACCORDS MATIGNON-NOUMÉA : UNE POLITIQUE COLONIALE (SUITE)

Une fois de plus, la question de l'accord de Nouméa confronte la solidarité à une réflexion de fond sur ce que doit être le soutien. Sur quelles bases peut se constituer le soutien en France à l'indépendance kanak ? Pour répondre aujourd'hui à cette question, il est nécessaire de clarifier les positions développées par l'AISDPK depuis sa constitution.

Depuis 1984, l'AISDPK a rassemblé des militants d'horizons divers, réunis sur la base d'un dénominateur commun la reconnaissance du peu-

ple kanak, le refus des exactions commises par le pouvoir colonialiste. Cet accord minimum, résulte de positions qu'on peut résumer de la manière suivante. D'un côté "les amis du peuple kanak" souvent ayant des attaches personnelles, professionnelles avec la Nouvelle-Calédonie, venus au soutien sur une position individuelle, humaniste, soutenant les efforts de tous pour une solution réaliste, négociée faisant une place à l'identité kanak. L'autre position, anticolonialiste, considère que la dénonciation de la

politique coloniale de l'État français, menée en Nouvelle-Calédonie est une composante du soutien aux luttes pour l'indépendance, où qu'elles se déroulent. Certains combinent les deux approches. C'est le maintien de la politique coloniale quelles qu'en soient les formes "pacifiques" ou militaires qui doit être combattu.

Ces deux orientations ont coexisté sans heurts pendant la période du talon de fer de B. Pons, lors de l'intervention militaire, dans la dénonciation

des assassinats et le soutien aux prisonniers.

Avec la signature des accords de Matignon, la position officielle de l' AISDPK, présentée dans un des numéros de *Kanaky* a été de soutenir ces accords, les présentant comme une possibilité de rééquilibrage. Mais leur analyse a été très différente selon les deux orientations existant dans l'association.

Pour les uns, ces accords permettaient un rééquilibrage, la possibilité pour les organisations kanak de se confronter à la gestion des provinces et de faire leurs preuves, la présence de socialistes au gouvernement étant la garantie d'une politique "réaliste-constructive" la gauche montrant en Nouvelle-Calédonie son pouvoir de médiation.

Pour les autres, anticolonialistes, les accords de Matignon étaient une fois de plus un replâtrage de la situation coloniale du territoire, ils ne pouvaient pas aboutir à une reconnaissance réelle sociale, politique et économique des Kanak. Ils résultaient d'une "opération de maintien de l'ordre" sanglante pour le peuple kanak (dix-neuf militants exécutés à Ouvéa). La gauche, comme elle l'a pratiqué dans d'autres guerres impérialistes, montrait sa capacité à préserver les intérêts "français". L'intervention avait été ordonnée avec l'aval de F. Mitterrand. La puissance coloniale, par Rocard interposé, dictait ses conditions. Le soit-disant rééquilibrage ne pouvait aboutir, dans ce contexte, qu'au renforcement des inégalités et au développement d'une marge de privilégiés, défenseurs de la paix sociale en Nouvelle-Calédonie.

Les faits nous ont donné raison. Le débat a été intense dans l' AISDPK.

Après dix ans, le bilan des accords de Matignon montre que la politique suivie par le gouvernement Rocard a été efficace elle a abouti au démantèlement des forces indépendantistes. Aujourd'hui, le peuple kanak ne dispose plus d'une organisation politique représentative porteuse de la revendication de l'indépendance politique. Celle-ci est renvoyée à un futur vague, l'État-associé greffé sur la situation coloniale occupe les dis-

cours de ceux qui parlent au nom des Kanak.

Depuis dix ans, nous avons suivi l'évolution de la situation. Il est clair que le développement des inégalités en Nouvelle-Calédonie, la morgue des profiteurs de la manne coloniale et l'exacerbation des contradictions entre les "nantis" et les dépossédés ne peuvent aboutir à plus ou moins long terme qu'à une nouvelle confrontation. Dans ce contexte, la forme qu'elle prendra peut être très variée, y compris avec des déviations anti-immigrés telles que nous les connaissons ici. Les organisations indépendantistes et le FLNKS considèrent qu'il s'agit d'une démarche de "construction du pays", qu'ils ont obtenu un "quasi État-associé" Ils s'inscrivent dans une démarche d'apprentissage du pouvoir, avant l'exercice de la pleine souveraineté.

L' AISDPK est une organisation anticolonialiste de soutien au peuple kanak. Nous n'avons pas été dupes des accords de Matignon, pas plus que de celui de Nouméa. Il s'agit d'un nouvel avatar de la politique d'un état colonialiste. L'État français s'oriente peu à peu vers un désengagement officiel de la Nouvelle-Calédonie. Ce "désengagement" est devenu possible aujourd'hui et l'État peut maintenir les intérêts stratégiques et économiques de la France tout en réduisant les coûts de fonctionnement de cette domination. Nous soutenons la lutte du peuple kanak, pas cet "arrangement" dont il fera une nouvelle fois les frais. Sous la pression de l'État français et de sa puissance militaire, le compromis, accepté par les organisations kanak majoritaires, a dans les faits eu pour conséquence de faire cesser les luttes. Rocard est présenté comme le "médiateur du Pacifique" il a permis la restauration de la paix dont l'accord récent est la concrétisation. En novembre 1998, la méthode Jospin, inspirée de celle de Rocard, a réussi le tour de force d'associer, dans une même réponse, les indépendantistes et les partisans endurcis du maintien dans la France, faisant fi par surcroît des engagements pris d'organiser un référendum sur l'indépendance en 1998. Nous n'oublions pas, nous, les paroles du Premier ministre, au mo-

ment de la signature des accords de Matignon, quand il a déclaré aux négociateurs kanak, qu'ils ne sortiraient que lorsque l'accord serait signé, menaçant de renforcer encore les forces de répression de l'armée française.

Nous connaissons cette politique. Elle a fait merveille en Afrique, les intérêts essentiels de la France en Nouvelle-Calédonie sont relayés et préservés sur place par les forces anti-indépendantistes, de Lafleur aux extrémistes de droite, et y compris au sein des organisations kanak, par les "réalistes" qui considèrent que tout est préférable à la confrontation directe avec l'État colonial.

Nous ne voulons donner aucune leçon, mais nous conservons notre propre jugement. L'expérience des luttes anticoloniales montre qu'il n'existe pas de conciliation possible avec le colonialisme. Lorsque le consensus se fait avec la puissance coloniale, en l'absence d'un rapport de force et d'une mobilisation populaire, c'est sur le dos des peuples, des exclus et de ceux qui sont privés d'expression, qu'il se réalise. Aujourd'hui, le règlement de la question kanak, prôné par le PS, a abouti à l'affaiblissement du mouvement de solidarité à l'indépendance kanak. Nous n'avons plus de moyen d'information sur la situation en Nouvelle-Calédonie et nous ne sommes pas prêts à jouer les relais en France d'un réalisme de compromis avec l'État colonial. Nous n'avons pas à juger la légitimité des choix (si tant est qu'il y ait eu choix) des organisations kanak. Le colonialisme génère la violence, la corruption, la misère et la division. Les membres de l' AISDPK, même peu nombreux, en tant qu'anticolonialistes se trouveront toujours aux côtés du peuple kanak, dans sa lutte pour recouvrer son indépendance. Les militants de l' AISDPK, seront présents pour dénoncer les manœuvres de l'État français, sa politique coloniale et néo-coloniale et soutenir la lutte pour l'indépendance totale de Kanaky. Quels que soient les temps nécessaires et les sacrifices consentis, l'indépendance est un fait inéluctable pour le peuple kanak.

M.-J. Kosmann

## DES DÉPUTÉS UNANIMES

La traduction juridique de l'accord de Nouméa aura été un casse tête jusqu'au bout. En effet, les projets de loi organique et de loi simple qui doivent permettre l'application de l'accord étaient encore retouchés par les signataires, la veille même de leur adoption par les députés français. Déjà, quelques jours plus tôt, lors de

l'examen de ces textes au Congrès néo-calédonien, le FLNKS s'était abstenu de voter et avait accusé le gouvernement "de mentir, de tricher et de ne pas respecter sa parole" Sur quoi portaient les dissensions ? Évidemment sur la composition du corps électoral. Le FLNKS semble avoir obtenu gain de cause. Le corps électoral sera

figé pour participer aux élections du congrès et des assemblées de province, il faudra dix ans de résidence et il en faudra vingt pour participer aux référendum d'accession à la souveraineté.

Rappelons que le chemin vers l'indépendance va respecter un laborieux échancier, le transfert des compé-

tences de l'État se faisant au compte gouttes. Certaines de ces compétences seront transférées à la Nouvelle-Calédonie au 1<sup>er</sup> janvier 2000 celles touchant au statut civil coutumier et au régime des terres coutumières. Le travail des étrangers, les principes directeurs du droit du travail, le commerce extérieur, l'exploitation de la zone économique exclusive, la réglementation de certaines substances comme les hydrocarbures ou le nickel seront aussi de son ressort à cette date. Enfin, sur proposition du congrès néo-calédonien, la gestion de certains établissements publics de l'État pourra commencer à être remise aux Néo-Calédoniens.

Le reste sera transféré entre 2004 et 2014, date à laquelle l'État détient encore la justice, la défense, l'ordre public, la monnaie. Cette année-là, soit trente ans après le symbolique coup de hache dans les urnes d'Éloi Machoro, les électeurs seront convo-

qués à un referendum d'autodétermination, dont le texte aura d'ailleurs été au préalable soumis aux signataires de Nouméa.

Le 22 décembre dernier, les députés ont donc adopté ces prudentes dispositions à l'unanimité. Le FLNKS avait demandé aux élus de gauche d'acquiescer sans barguigner, le RPCR avait fait de même auprès de ceux de droite. Tous ont obéi à l'exception de Démocratie libérale qui a préféré être absente au moment du vote plutôt que d'avoir à entériner "les extravagantes anomalies de ce texte" et la préférence à l'emploi calédonien qu'il accorde.

C'est maintenant au sénat de discuter, gageons que les éventuels désaccords seront là aussi aplanis, les partenaires de Nouméa ayant la capacité de transférer aux métropolitains l'art du consensus ambigu.



A T

## VIENT DE PARAÎTRE : DEUX LIVRES PARLANT "DES KANAK AU JARDIN D'ACCLIMATATION..."

Deux livres viennent de paraître parlant, chacun à sa façon, de la présence des Kanak au Jardin d'acclimatation en parallèle à l'exposition coloniale internationale de Paris située dans le Bois de Vincennes.

Le premier *Canaques de la Nouvelle-Calédonie à Paris en 1931 De la case au zoo* (Paris, L'Harmattan, 1998, 191 p.), est l'œuvre de Joël Dauphiné, historien bien connu pour ses nombreux ouvrages sur l'histoire de la Nouvelle-Calédonie. Le second, *Cannibales* (Verdier 1998, 94 p.), est une version romancée de la même affaire donnée par Didier Daeninckx qui s'est déjà illustré pour mettre en scène des épisodes de notre histoire coloniale (voir *meurtre pour mémoire* à propos du 18 octobre 1961). Mais pour ne pas déflorer l'intrigue quasi policière du roman, nous n'en parlerons pas ici. Nous ne rendrons compte que de l'ouvrage de Joël Dauphiné.

Comme à son habitude, avec ce cinquième ouvrage sur l'histoire de la Nouvelle-Calédonie, Dauphiné traite, avec minutie et force documents, de cet épisode de l'histoire coloniale de ce pays, dont beaucoup ont entendu parlé sans avoir jamais eu de détails, à savoir la présence de "cannibales à Paris" ou "une heure chez les mangeurs d'homme<sup>(1)</sup>". Cet épisode est révélateur à plus d'un titre des comportements et mentalités de l'époque. Si, déjà à l'exposition de 1889, dix Ka-

naks étaient présents, ils se trouvaient en posture de travailleurs habillés à l'européenne. En 1931 ils sont présentés à moitié nus, "comme des sauvages" qu'ils sont censés être. Cela marque une régression qui a contribué à renforcer les stéréotypes, particulièrement celui des Kanak "cannibales"

Cette exposition coloniale de 1931 visitée par six à huit millions de personnes, se déroule au moment où les bienfaits de la mission colonisatrice de la France ne trouvent que peu de contestataires essentiellement le parti communiste. Devant le pavillon des Établissements français du Pacifique austral, dans la grande avenue des colonies françaises, « six canaques originaires de Nouvelle-Calédonie, figés au garde-à-vous, rendirent les honneurs en simple manou et tricot de corps, sous les ordres de leur grand chef, Boula, qui plastronnait en costume de drap, casquette et soulier verni, arborant fièrement médailles et galons » au président Doumergue accompagné entre autres du maréchal Lyautey inaugurant le 6 mai 1931 cette exposition coloniale. « Dans le même temps, une centaine d'autres canaques, arrivés depuis cinq semaines en métropole pour, croyaient-ils, faire découvrir leurs danses et leurs coutumes aux nombreux visiteurs de l'Exposition, étaient parqués et exhibés, comme de dangereux cannibales, à l'autre bout de Paris, au Jardin d'acclimatation du bois de Boulogne, dont ils constituaient une des deux

attractions de l'année, partageant la vedette avec une magnifique collection de sauriens. »

Parmi les suites de cette affaire, la mise à la retraite du gouverneur Guyon n'est pas la moindre. Il a été « rendu responsable d'une affaire qui survenait à un moment particulièrement inopportun et dont les rebondissements, imprévisibles, risquaient de ternir durablement la politique coloniale de la France » (p. 110). La F.F.A.C., dont « le crédit moral de ses dirigeants auprès de l'administration (...) [fut] fortement entamé » (p. 120), rata son opération financière (450 000 francs de déficit).

Nombre de Kanak furent touchés par l'accueil de certains Blancs « ils conservèrent longtemps le souvenir de ces instants de fraternisation et de solidarité » (p. 132). C'était en effet la première fois qu'ils avaient pu se sentir l'égal des Blancs, ce qui ne se produisait pas face aux Calédoniens, même si ceux-ci avaient su prendre la défense des Kanak envoyés en France et en Allemagne. Ce sentiment ne fut que passager puisqu'une fois rentrés au pays, l'ordre colonial reprit ses droits au plus vite. Et, cinquante ans plus tard, à la suite du boycott actif des élections territoriales le 18 novembre 1984 par le FLNKS, « les poncifs racistes les plus traditionnels de l'imagerie coloniale surgirent de nouveau » (Dauphiné, 1995 163), tant dans la presse locale que dans la presse métropolitaine.

I. Leblic

(1) Titre d'un article d'Alin Laubreaux, *Candido*, 14 mai 1931.

# ALAIN NOUS A QUITTÉS

Dès la fondation de l'AISDPK, la rigueur et l'efficacité de notre camarade Alain Vautour ont été des éléments essentiels dans notre mobilisation constante.

Militant des luttes étudiantes, antimilitariste convaincu, anticolonialiste intransigeant, internationaliste actif, Alain ne limite pas son action pourtant intense au sein de la LCR où il milite depuis 1974. Cette activité se prolonge naturellement au sein de différentes associations.

Curieux et passionné par l'histoire des luttes dans le monde, il est un lecteur infatigable de tout ce qui s'y rapporte. Il a en permanence des projets d'articles il entreprend d'écrire et travaille depuis plusieurs mois sur une histoire de l'esclavage. Son métier d'enseignant et son sens de la responsabilité d'éducateur accaparent évidemment une grande part de son temps. Sans repos, au mépris de sa santé, sa préoccupation majeure sera de concilier en permanence vie professionnelle et activités militantes et intellectuelles.

La faible mobilisation en Nouvelle-Calédonie, entre les accords de Matignon et celui de Nouméa, a ralenti l'activité de l'AISDPK. Bouillonnant d'idées, Alain ne cesse de suggérer des initiatives exigeant la permanence de notre solidarité. Lucide face aux rapports de forces et à l'absence de volonté de décolonisation des gouvernants français, il sait que la lutte du peuple kanak conduira inéluctablement néanmoins ce pays à l'indépendance. Sans céder au découragement, il veut accompagner les différentes étapes de ce combat qui est le sien. Son profond humanisme et sa grande sensibilité lui ont permis de tisser des liens amicaux personnels avec plusieurs militants kanak, car Alain aime la vie et les gens.

Un terrible accident en juillet 1992 qui causa la vie à plusieurs de ses camarades, l'a laissé tétraplégique. Sans attendre sa sortie des hôpitaux où il resta immobilisé de longs mois, Alain n'abandonne pas ses préoccupations de militant. Dès que ça lui est possible, il reprend sa place parmi

nous, donnant en permanence un exemple de ténacité et de courage. Sans sa constance et son obstination les derniers numéros de *Kanaky* n'auraient pas paru.

Brutalement, en quelques jours, Alain est décédé le 24 octobre dernier nous laissant désemparés. Militant, il est aussi un ami très proche pour plusieurs d'entre nous. Il laisse un vide immense. L'ami sincère, affectueux, attentionné, le militant sourcilieux et infatigable se confondent dans notre souvenir. C'est le même homme, notre camarade, notre ami.

BR

« (...) Alain mon frère, j'aurais tant voulu te souhaiter un jour la bienvenue en pays kanak, j'aurais tant voulu que tu honores de ta visite cette Kanaky que tu as su si bien servir. Je t'aurais accueilli à la Tontouta en te disant "Alain, ici, tu es chez toi" (...) Ma mère t'aurait pris dans ses bras comme elle le ferait pour un fils qui revient d'un long voyage (...). Je t'aurais recommandé aux frères de Poindimié et de Gossanah en leur disant "Camarades, réservez-lui le meilleur accueil (...). c'est un géant, un guerrier" (...) Chez nous on dit que les guerriers ne meurent jamais tout à fait. Esprits de la forêt, lutins de la nuit, ils reviennent hanter le sommeil de ceux qui les ont combattu (...). »

(Extrait du témoignage envoyé de Nouméa par Hnalaine.)



Numéro de commission paritaire 68-728. Directeur de publication Gérard Gautier  
Dépôt légal janvier 1999. Imprimé par nos soins.

Abonnement 5 numéros 100 francs. Nouvelle-Calédonie (par avion) 200 francs.  
Correspondance et chèque à l'AISDPK, 21ter rue Voltaire 75011 Paris.